

LA VISITE DE PRE-REPRISE

UNE VISITE MÉCONNUE, UN OUTIL INCONTOURNABLE
DU MAINTIEN EN EMPLOI

**Vous êtes en arrêt de travail de plus de trois mois ?
Vous vous interrogez sur votre reprise ?**

**DEMANDEZ UNE VISITE DE PRÉ-REPRISE
ET RENCONTREZ VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL !**

Quand la demander ?

À tout moment,
pendant votre
arrêt de travail

Pourquoi la demander ?

Afin d'échanger sur votre situation
et d'être accompagné au mieux
pour la préparation à votre
retour à l'emploi

Qui peut la demander ?

- Vous-même
- Votre Médecin Traitant
- Le Médecin Conseil de la Sécurité Sociale



Cette visite ne donne pas lieu à la délivrance d'une aptitude au poste de travail.
Elle a pour objectif de **préparer votre reprise du travail**
en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
et votre employeur.

Prenez contact avec le Médecin du travail du SIST VO !

cellulepdpersistvo@sistvo.fr